

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 27 AVRIL 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

ABSENTS EXCUSES : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS- ANNEE 2023 - AMENAGEMENT URBAIN ET DE VOIRIE - AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ROUTE DU PLAN DU MOULIN et ITINERAIRE DE DELESTAGE DU CENTRE VILLAGE
DEL2023-53

Rapporteur : Michel BELIN

La commune des Contamines-Montjoie souhaite remettre en état la voirie sur la route du Plan du Moulin et créer un véritable itinéraire de délestage et de contournement du centre village. En effet, en période de forte affluence touristique, notamment en saison hivernale, l'accès à la station de sports d'hiver des Contamines-Montjoie et à ses remontées mécaniques, devra ainsi être privilégié par le secteur du Plan du Moulin à l'entrée de la commune.

Le projet vise à reprendre la voirie très dégradée sur une distance d'environ 3800 m en plusieurs tranches échelonnées sur 2 ou 3 ans, et à réaménager la chaussée pour permettre un cheminement doux sur tout l'itinéraire.

La première tranche porte sur une longueur de voirie communale de 1035 m depuis le secteur du Pont du Plan du Moulin jusqu'au ralentisseur du chemin de la Revenaz.

L'aménagement du secteur, qui concerne une voirie communale, passera par :

- La réfection de la voirie, avec matérialisation des traversées piétonnes
- La démolition d'un trottoir et la création d'un cheminement piétons 1,5 m., bordures et caniveaux, au niveau du Pont du Moulin permettant une circulation plus aisée et sécurisée des piétons

Le cout prévisionnel de l'opération s'élève à **226 822,30 € HT, soit 272 186,76 € TTC.**

Une aide financière au titre des Contrats départementaux d'avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'année 2023, peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

S²LOW

Pour : 11

Contre :

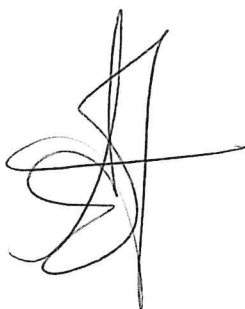
A ID : 074-217400852-20230427-DEL202353-DE

- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil Département de Haute Savoie au titre des **Contrats départementaux d'avenir et de Solidarité (CDAS)** et **SOLLICITER** un soutien financier au taux le plus fort possible.

- **DE PRECISER** que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge, les crédits étant inscrits au BP 2023.

-**D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 27 avril 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 27 avril 2023
Le Maire,
François BARBIER

